

Légation

Annexe II

Paris, le 8. Septembre
1870.

SUISSE.

Copie.

1459.

Le Ministre de la Confⁿ- Suisse,
à Paris

au

Ministre des Affaires Etrangères
de France.

Monsieur le Ministre, vous
m'avez fait l'honneur de m'informer
par Note circulaire en date du 5. Sep-
tembre, que le Gouvernement de la dé-
fense nationale Vous avait confié la
direction du Département des Affaires
Etrangères.

Je me suis empressé de trans-



mettre cette communication à mon
Gouvernement, et je suis heureux
de pouvoir vous informer, Monsieur
le Ministre, que le Conseil Fédéral
n'a autorisé à entrer immédiatement
en relations officielles avec
le Gouvernement de la République
Française.

La Suisse a toujours
reconnu le droit de libre constitu-
tion des peuples. La France s'étant
constituée en République aux ac-
clamations du pays tout entier,
le Conseil Fédéral n'hésite pas un

instant à appliquer ce principe au
nouveau Gouvernement de la France.

Le Conseil Fédéral est
persuadé que les bonnes relations étab-
lies entre la France et la Suisse,
seront maintenues par la République
Française. De leur côté, les autorités
Fédérales contribueront de tout cœur
à développer ces relations. L'amour
commun de la liberté et l'analogie
des institutions politiques affermiraient,
en les renforçant d'une manière
puissante, les liens sympathiques qui
unissent les deux nations.

j'aurai l'honneur de soutenir avec
Votre Excellence, de consacrer toute
mon activité au maintien et à
l'affermissement des liens d'amitié
entre deux Nations unies par tant
d'intérêts communs et par tant de
souvenirs historiques.

En me réservant de
vous confirmer verbalement tout le
que je le Conseil Fédéral attache
et que j'attache moi-même aux
rapports américains entre les deux
Pays, je vous prie, d'agréer, ub. le di-
recteur, les assurances etc.

Le Ministre de la Confédération
(Sig) Kern.

Pour copie conforme
Paris le 9 Septembre 1870

Kern



Bundesrath vom 14 Sept 1870

Paris, den 14. Sept. 1870.

Reaktion Jules Favre, Sekr.
Auskunftung der französischen
Republik.